

Le Premier Ministre

n° 5783/SG



Paris, le 27 avril 2015

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région

Objet : Constitution d'une conférence régionale sur l'investissement public.

Le Gouvernement a annoncé, le 8 avril dernier, un plan majeur de soutien à l'investissement en apportant de nouvelles mesures en faveur des investissements publics.

Les collectivités territoriales, qui assurent une part prépondérante de l'investissement public, doivent être soutenues dans leurs initiatives afin de doter la France des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et son développement.

Dès la loi de finances pour 2015, le Gouvernement a souhaité porter à 816 M€ (soit +200 M€) les moyens dévolus à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2015. J'ai souhaité dès le mois de janvier que, dans chaque département, la commission départementale d'élus se réunisse rapidement en vue d'établir les priorités locales de programmation de cette dotation. Par ailleurs, une aide spécifique pour encourager la construction de logements dans les zones tendues a été mise en place, à hauteur de 2 000 € par permis de construire délivré. Les crédits du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée ont été augmentés de 192 M€ pour s'établir à 5,961 Md€ et le taux forfaitaire de remboursement du fonds a progressé de 4% pour représenter une compensation forfaitaire de 16,404 %.

En complément de ces mesures déjà opérationnelles, j'ai demandé que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mette des prêts à taux zéro à disposition des collectivités locales pour qu'elles bénéficient d'une avance sur les sommes que l'Etat leur verse au titre du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette mesure vient conforter la trésorerie des collectivités locales pour qu'elles puissent financer dans de bonnes conditions leurs projets.

Pour mobiliser et coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs concernés par l'investissement public dans les territoires (collectivités locales, services de l'Etat, organismes de financement et entreprises), j'ai souhaité que vous puissiez réunir, sous votre présidence, des conférences régionales de l'investissement public, en lien avec les présidents de conseil régional et les autres exécutifs locaux.

L'objectif de ces conférences est de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissements, à partir des plans prévisionnels de la commande publique qui ont été arrêtés pour l'année 2015 et les suivantes. Elles doivent recenser l'ensemble des programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme et d'induire de l'activité dans le secteur des travaux publics, porteur d'emplois potentiels ; elles doivent également faire émerger les plans pluriannuels d'équipement pour les exercices à venir dans votre région et lever tous les freins au lancement des projets d'investissements.

Vous installerez ces conférences sur l'investissement public avant la fin du mois de mai dans votre région. Cette instance se réunira sous votre présidence et devra regrouper l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'investissement public. Aussi, vous veillerez à inviter les services et les agences de l'Etat (DRFiP, ADEME, ANRU, agences de l'eau, BPI, directions régionales de la CDC), qui seront étroitement associés en amont à la préparation de ces conférences. Les services du Commissariat général à l'investissement pourront, à votre demande, présenter aux collectivités intéressées les nouvelles modalités de financement permises par le plan Juncker.

La réussite du dispositif dépend de l'adhésion des collectivités territoriales, qui sont des acteurs déterminants pour atteindre l'objectif de relance de l'investissement public.

Vous veillerez à associer le président du conseil régional, les présidents des conseils départementaux, les présidents des conseils de métropole et les présidents des principaux établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les maires, en particulier ceux des grandes communes de la région. Vous pourrez vous appuyer sur la conférence territoriale de l'action publique, prévue à l'article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales. Les représentants des associations nationales d'élus au niveau départemental ou régional pourront être conviés. En outre, vous prendrez le soin d'associer les acteurs économiques et sociaux, notamment le président du conseil économique, social et environnemental ainsi que les présidents des chambres consulaires. Vous pourrez également associer les organisations représentant les entrepreneurs, dont celles ayant un lien direct avec l'investissement public.

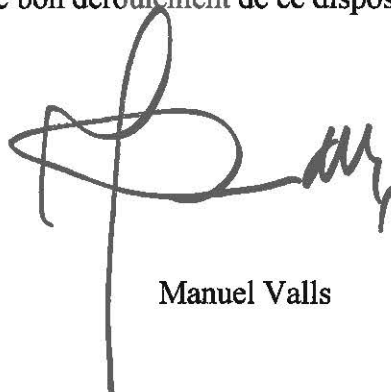
La réunion d'installation permettra d'informer les différents acteurs sur les objectifs poursuivis et mesures engagées par le Gouvernement. Elle définira une méthode et un calendrier de travail pour passer en revue les investissements programmés pour 2015 et à venir dans votre ressort territorial. Des groupes de travail pourront être constitués afin d'examiner les projets qui nécessitent une action coordonnée entre collectivités autour de thématiques relatives aux grands projets d'infrastructures, telles que celles figurant dans les contrats de projets État-Région :

- la mobilité multimodale ;
- le renouvellement urbain et rural et la solidarité entre territoires ;
- le numérique, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'innovation et les investissements d'avenir.

Sans s'en tenir à ces grands projets, il s'agira de recenser ceux qui peuvent être lancés rapidement et d'identifier les mesures susceptibles de faciliter leur concrétisation.

Une réunion conclusive de ces conférences devra se tenir dès le début du mois de septembre 2015 afin d'établir un panorama de la situation et de dresser le bilan et le calendrier de réalisation des décisions prises en matière d'investissement dans votre région. Je vous demande d'établir à cet effet un document de synthèse.

Je vous remercie de votre implication personnelle dans le bon déroulement de ce dispositif.



Manuel Valls